

CAHIER DES CHARGES

pour la mise en place d'une

**CONVENTION CITOYENNE CLIMAT**

dans le cadre de la révision du PCAET  
de Mayenne Communauté

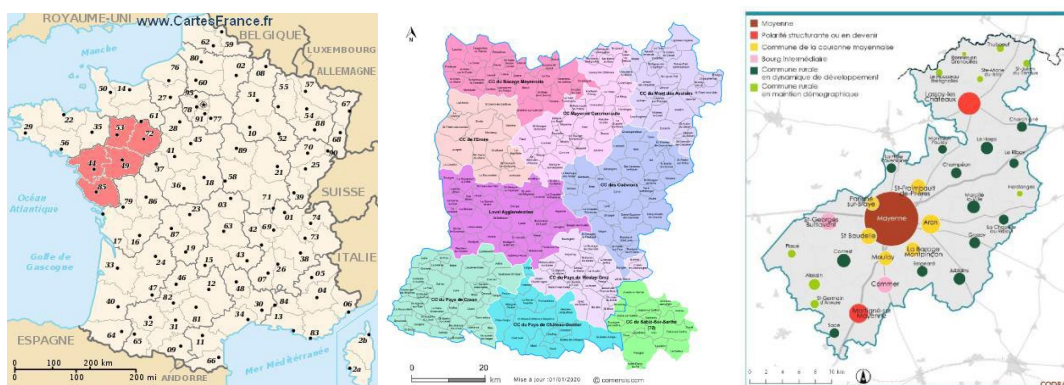
# 1.Introduction

Situé dans le Nord du département de la Mayenne, Mayenne Communauté est un EPCI réunissant 33 communes et plus de 36 000 habitants autour de la ville-centre Mayenne. Il s'agit d'un territoire rural à vocation agricole présentant également des activités industrielles importantes.

En 2019, l'élaboration du PCAET a démarré en partenariat avec les communautés de communes du Bocage Mayennais et de l'Ernée. A cette occasion, des temps forts ont été organisés afin de réunir et consulter des citoyens. Une dynamique avait été créée. Le PCAET a été adopté le 23 septembre 2021.

Dans l'axe 1 du PCAET, plusieurs actions prévoyaient la mobilisation à la fois des citoyens, des élus, des agents et des structures partenaires. Toutefois, il n'y a pas eu d'assemblée citoyenne consultée régulièrement sur l'animation du plan climat.

A l'occasion de la révision du PCAET intervenant en 2027, Mayenne Communauté souhaite conduire une Convention Citoyenne Climat afin de mobiliser et impliquer les citoyens dans cette réflexion et s'assurer d'un suivi citoyen dans l'avenir.



## 2.Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire pour construire et animer une convention citoyenne avec Mayenne Communauté. Cette « Convention Citoyenne Climat » aura pour mandat de travailler sur la révision du PCAET et de faire des propositions pour nourrir le plan d'actions qui en émergera.

Le prestataire aura pour charge de :

- Co-construire avec les élus et agents de Mayenne Communauté l'ensemble du processus de convention citoyenne (modalités de recrutement des citoyens, indemnisation éventuelle, déroulement de la convention : montée en compétences, choix des ateliers, experts intervenant, interaction des services et des citoyens, formalisation d'un droit de suite, etc)
- Travailler avec les agents et élus en amont et en aval à l'intégration des propositions émises par la convention citoyenne dans l'écriture du plan d'actions du PCAET
- Recruter le panel de citoyens de la convention
- Assurer l'organisation et le déroulement de la convention proprement dite.

Mayenne Communauté est fortement animée à la conduite de projets impliquant les citoyens. Cependant, ce dispositif peut rapidement être coûteux. Le candidat proposera des solutions

alternatives afin de réduire le coût de la prestation tout en conservant une opération de qualité.

## 3.Objectifs de la Convention Citoyenne Climat

La transition écologique s'intéresse à la préservation de nos biens communs que sont l'eau, l'air, la biodiversité et d'une manière générale l'environnement qui nous entoure. Comment transformer le fonctionnement de nos sociétés tout en protégeant nos biens communs ?

La Convention Citoyenne Climat de Mayenne Communauté a pour objet de rassembler des citoyens d'horizons variés pour réfléchir ensemble aux meilleures actions à mettre en œuvre.

Les objectifs de la Convention :

- Identifier un panel de citoyens disposés à travailler ensemble lors de la convention et à poursuivre le suivi du PCAET au-delà de la convention citoyenne
- Définir des propositions adaptées au territoire, réalistes dans leur mise en œuvre et dans le sens de l'intérêt général

Les co-bénéfices :

- Les propositions issues de ce processus citoyen sont légitimées.
- Les citoyens issus de ce processus de réflexion auront appris et compris la nécessaire transformation de notre société. Ils seront ambassadeurs de leur expérience et des conclusions qui en seront tirées.

## 4.Animation de la Convention Citoyenne Climat

### Public

Il est envisagé d'avoir un panel de 36 citoyens soit 1 pour 1000 habitants, à partir de 14 ans, qui soit représentatif de la diversité des habitants de Mayenne Communauté, et issu de l'ensemble du territoire.

Le candidat retenu sera en charge du recrutement de ce panel sur la base d'un tirage au sort et/ou de volontariat avec critérisation pour respecter la diversité du territoire.

### Contenu de la convention

Le nombre de sessions de travail et leur contenu seront à définir avec le candidat retenu. Des outils d'intelligence collective tels que la Fresque du Climat, l'Atelier 2 tonnes, la Fresque de la Renaissance Ecologique seront appréciés.

Mayenne Communauté souhaite privilégier la définition d'un portrait sensible de territoire réalisé par les citoyens, à confronter par la suite avec les services de la collectivité.

## 5. Pilotage de la mission

Mayenne Communauté réunira un Comité de Pilotage et un Comité Technique pour accompagner le prestataire dans la construction du projet et pour le suivi du bon déroulement de la convention.

Le comité de pilotage porte la gouvernance stratégique du projet. Il sera composé d'élus des communes et de Mayenne Communauté, d'agents des services tels que : la directrice DAMEST, la chargée de mission PCAET, le directeur de cabinet, une chargée de communication.

Le comité technique assure le suivi du projet et se réunit en amont des comités de pilotage. Il sera composé d'agents des services.

Le prestataire proposera les dates de tenue des comités de pilotage et la fréquence des comités techniques. Il se chargera de la préparation des supports de présentation et des comptes-rendus de réunion.

## 6. Calendrier

La révision du PCAET est attendue pour la fin de l'année 2027, le projet du PCAET étant finalisé pour le mois de juin 2027. La Convention Citoyenne Climat devra idéalement être conduite entre l'automne 2026 et le printemps 2027. Le calendrier pourra être discuté avec le prestataire retenu.

Le prestataire proposera un rétroplanning de la mission comprenant a minima la phase de co-construction, la phase de recrutement des citoyens et la conduite de la convention, les dates des comités techniques et de pilotage.

## 7. Livrables

Sont attendus les livrables suivants :

- Une note méthodologique détaillant le déroulé de la convention citoyenne à l'issue de la phase de co-construction
- Un compte-rendu des propositions élaborées par les membres de la convention
- Un bilan global du déroulement et des conclusions de la convention

## 8. Sélection des candidats

### Éléments attendus

Le candidat remettra un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

- Présentation de la structure candidate, compétences et expériences similaires,
- Note d'intention (15 pages maximum) :
  - Philosophie et conduite de l'opération

- Propositions de travail avec les services et élus pour une bonne intégration des conclusions de la convention à la révision du PCAET
- Déroulement et contenu de la Convention Citoyenne Climat
- Modalités de recrutement du panel de citoyens
- Proposition de calendrier
- Proposition financière et solutions alternatives pour maîtriser le budget

## Examen des propositions

Les candidatures seront évaluées en fonction des critères suivants :

| Critères                                                                                                          | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1- Prix des prestations                                                                                           | 30 %        |
| 2- Valeur technique                                                                                               | 70 %        |
| a- Méthodologie globale de co-construction : organisation, clarté de la méthode, implication des élus et services | 25 %        |
| b- Conduite de la convention : modalités de recrutement, contenu et animation de la convention                    | 25 %        |
| c- Qualité et expertise de l'équipe dédiée et adaptation de celle-ci par rapport aux objectifs de l'étude         | 20 %        |

Notation de la valeur technique (application du barème suivant à chaque sous-critère x coefficient de pondération) :

- ❖ 0 = inexistant/non évaluable
- ❖ 1 = insuffisant
- ❖ 2 = inférieur aux attentes ou beaucoup trop généraliste
- ❖ 3 = moyen ou pas assez complet
- ❖ 4 = satisfaisant
- ❖ 5 = très satisfaisant

## Audition

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec chaque candidat de l'offre remise et éventuellement d'organiser une audition des 3 premiers candidats.

## Modalités de remise des offres

Les candidatures seront déposées au plus tard le 26 juin à 12h00 à :

Fanny Goineau – Chargée de mission PCAET : [planclimat@mayennecommunaute.fr](mailto:planclimat@mayennecommunaute.fr)

**Pour poser vos questions envoyez un mail à l'adresse ci-dessus. Les questions sont possibles jusqu'au 19 juin 12h00.** Toutes les réponses seront publiques et postées dans ce document partagé : <https://cloud.mairie-mayenne.net/index.php/s/ZJ67tR9YK3zD5PK>. Toute question posée après le 19 juin 12h00 ne recevra pas de réponse.

## Communication des résultats de la consultation

Les résultats seront communiqués par mail individuel. Il est donc important que les candidats indiquent une adresse mail durable lors du dépôt de leur offre.